

FSCF CID 25/70/90
20 rue Mégevand
25041 Besançon Cedex
03 81 25 28 11
cd-257090@fscf-bfc.fr

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Comité Interdépartemental
DOUBS - HAUTE SAÔNE – TERRITOIRE DE
BELFORT
19.10.2024 GRAY (70)

Besançon le 25 octobre 2024

Ordre du jour :

En présence de

Monsieur Marc LECHENNE Président du Comité Régional BFC

Assemblée générale extraordinaire à 16 heures

1. Modifications des statuts du Comité interdépartemental
2. Refonte du Règlement intérieur
3. Votes

Conformément à l'article 6 des statuts les représentants des associations sont les présidents ou leurs délégués spécialement mandatés.

Ces représentants doivent être membres actifs de leur association depuis plus de 6 mois, avoir acquitté la cotisation annuelle, avoir atteint la majorité légale, être licenciés à la F.S.C.F. et jouir de leurs droits civiques.

Les membres de l'association dénommée FSCF Comité interdépartemental du Doubs, de la Haute Saône, du Territoire de Belfort (ci- après dénommée FSCF – CID 25 70 90), dont le siège social est à BESANÇON – 25041 – 20 Rue Mégevand, se sont réunis sur 2 périodes

Une feuille d'émargement pour le représentant (président ou mandaté) de chaque association affiliée (27 présentes sur 35 réaffiliées).

Peuvent assister à l'Assemblée, les membres d'honneur, les membres honoraires, les membres du Comité et les membres des associations.

L'Assemblée est placée sous la présidence de Monsieur Walter GROCHULSKA, Président du Comité interdépartemental 25 – 70 – 90.

Madame Anne Marie DREZET, Secrétaire Générale du CD 25 70 90, est désignée comme

secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Voir Convocation en pièce jointe

1 Modification des statuts

Le président rappelle la loi du Sport de mars 2022 qui a modifié les statuts de la FSCF et des ses structures régionales et départementales.

Lors des assises de printemps qui se sont déroulées en mars 2024 à Nantes, les statuts types des comités départementaux et régionaux ont été adoptés avec les modifications soumises par le comité directeurs statuts des comités départementaux.

Les modifications portent sur les articles suivants :

Article 4 composition

Préambule

Article 6 composition

Article 9 composition du conseil d'administration

Le Comité a juste apporté les 3 mentions spécifiques concernant la dénomination mentionnant les noms des départements concernés (article 1), l'adresse du siège social (article 1) et le nombre de membres du conseil d'administration (article 9).

Les statuts ont été validés par la FSCF en juin 2024.

2 Refonte du Règlement intérieur

Il s'agit d'une refonte complète du règlement avec davantage de précisions pour améliorer le fonctionnement interne du Comité.

16 articles sont mentionnés (rôles du CA /du Bureau / délégations / rôles du Président / du vice-président / du secrétaire / du trésorier / personnel salarié / groupes de travail / commissions / manifestations / devoir de discrétion / emploi masculin féminin / matériels / modifications du règlement intérieur)

Aucune question des représentants des associations présentes n'a été posée sur ces 2 points.

Une suspension de séance est annoncée pendant les opérations électorales à 16 heures 15

3 Résultats des votes

Taux de participation	81,0%	73,0%	
Résultats	Pour	Contre	Abstention
Statuts	93,59%		6,41
Règlement Intérieur	90,38%	3,20%	6,4

Les statuts du Comité interdépartemental 25/70/90 sont adoptés

Le Règlement intérieur est adopté

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale extraordinaire a été clôturée à 16h50.

Le Président

Walter GROCHULSKA

